

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Libertés publiques et pouvoirs de police – Police Municipale)

Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-1 et 2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Arrêté Interministériel du 6 décembre 2011, modifiant l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'Arrêté du 6 novembre 1992 modifié par l'Arrêté du 16 novembre 1998 portant approbation de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'Arrêté Interministériel du 26 juillet 1974 approuvant le livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise DRANS AGENCEMENT, Les Champs Rouges – 53290 BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF, concernant des travaux d'aménagement intérieur au 24 place Raphaël Elizé, à Sablé-sur-Sarthe,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement place Raphaël Elizé, à Sablé-sur-Sarthe

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables devant le 24 place Raphaël Elizé, du MARDI 12 JUILLET 2022 au VENDREDI au 15 JUILLET 2022 inclus :

- Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur deux emplacements devant le 24 place Raphaël Elizé, afin de réserver l'accès au véhicule de l'entreprise.

ARTICLE 2 : L'entreprise réalisant les travaux doit fournir, mettre en place et entretenir la signalisation de son chantier conformément aux normes et règles en vigueur.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe du service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Cheffe du Service de Police Municipale, à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, à l'entreprise DRANS et publiée par voie de presse locale.

Sablé-sur-Sarthe, le 6 juillet 2022.

Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,
Mélanie DUCHEMIN